

## LE DROIT DU MEDECIN



L'ACADEMIE de médecine de Paris a récemment nommé une commission chargée de faire un rapport sur la question épineuse du *droit du médecin* en matière de traitement.

Pour s'être refusés de se soumettre à un traitement électrique, deux soldats blessés ont été condamnés chacun à deux ans de prison par le conseil de guerre de Tours.

A ce sujet, le docteur Marage, dont l'intervention récente dans un cas semblable, avait fait beaucoup de bruit, écrit au *Temps* une fort belle lettre, dans laquelle il se prononce vigoureusement pour le maintien du *droit... du malade* et dont voici le passage essentiel: " Va-t-on forcer un malade, qui revient blessé du front, à se faire opérer par un médecin contre lequel il a des préventions? — Hardiment, je répondrai: non. Et j'ajouterai: un soldat a le droit de refuser un traitement ou une opération proposés par un médecin déterminé, s'il a des raisons suffisantes. Mais qui appréciera ces raisons? m'objectera-t-on. Eh bien, j'admettrais volontiers que ces raisons fussent soumises à deux médecins étrangers à l'hôpital dont un, civil ou militaire, serait choisi par le blessé. La décision, si l'intervention est jugée nécessaire, devrait être prise à l'unanimité. Cette consultation suffirait, à mon avis, pour éliminer les quelques simulateurs qu'on peut rencontrer. — Dans les cas graves, les malades civils font appel aux lumières d'un médecin consultant. C'est bien le moins que nos poilus jouissent du même privilège. — Qu'on n'aille pas invoquer des raisons de discipline. Quand un médecin le mérite, il'inspire confiance à ses malades, et ils suivent avec docilité et reconnaissance ses moindres prescriptions. — Dans le cas contraire, ce n'est pas l'homme qui refuse le traitement qu'on devrait blâmer, mais le médecin en chef qui n'a pas su renvoyer ou

surve  
que e  
médic  
avaie  
right  
pas."

D'a  
que, s  
à un  
confèr  
La  
teur  
après  
plus h

L'or  
sur le t  
du 22e  
nous re  
"Le  
lébré u  
22e ba  
le capit  
ette m  
vêque.  
qui fut  
Schoep  
pathie  
dats ca  
voir acc  
de leur